

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Girard**

<https://www.cadre21.org/membres/4f83e36dc39cf4a8454c2492>

Date d'obtention : 2022-11-14 18:45:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto permet à l'équipe d'intervenants en milieu scolaire d'intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes impliqués dans un cas de sextage. Le délai de traitement passant de plusieurs mois en quelques jours. Cette méthode permet de faciliter la prise en charge de la situation de façon légale et adéquate. Il s'agit donc d'une façon faire adaptée à la réalité qui nous permet de déterminer clairement les circonstances, le niveau de maturité des gens concernés, de la nature des gestes et des réelles intentions.

Il faut toujours interroger les gens directement impliqués, utiliser la grille d'évaluation pour connaître fidèlement l'incident, prendre connaissance des ressources et des référents disponibles. On peut aussi offrir de l'aide.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rien ne doit être pris à la légère! Ce qui peut sembler banale à première vue peut rapidement dégénérer en une situation des plus délicate. Il est primordial de faire les trois choses suivantes à chaque fois qu'un doute de sextage est présent: 1- Toujours parler à la personne lésée ou à celle qui a effectué le premier signalement. 2- Cueillette des informations; il faut valider les faits, la contexte, les circonstances.

3- Évaluer l'incident: important de connaître l'étendue de la situation, sa gravité ainsi que les intentions. La malveillance revêt une dimension policière. Je retiens également que le potentiel d'incident à caractère Sexto est immense; le cellulaire et les réseaux sociaux représentent une menace de tous les instants. La vigilance est de mise!

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il m'apparaît délicat de s'adresser à l'investigateur de l'incident. On ne sait jamais comment cette personne va réagir; la collaboration n'est pas garantie. Il n'est pas évident de reconnaître ses torts ou encore avouer son crime; surtout lorsqu'on croyait n'avoir rien fait de mal ou de répréhensible. Il est important d'adresser clairement à cette personne ce qu'on lui reproche ainsi que les conséquences encourues par son geste. La référence à une ressource légale ou policière n'est pas souhaitable mais s'avère parfois nécessaire. La confiscation de l'appareil va souvent de pair avec la démarche policière. Mettre sous scellé un cellulaire peut devenir rapidement une source de stress ou de conflit. L'investigateur de l'incident peut voir dans cette façon de faire la confirmation du crime ou de sa culpabilité.